

GUIDE

ECO LOC'



La Cité Jardins 
Groupe ActionLogement



SOMMAIRE

Bienvenue dans votre logement	4
Vos interlocuteurs à La Cité Jardins	7
Maintenance de votre logement et de ses abords	13
Conseils d'entretien et éco-gestes	27



Bien venue

dans votre logement

Vous venez de prendre possession des clés de votre logement.

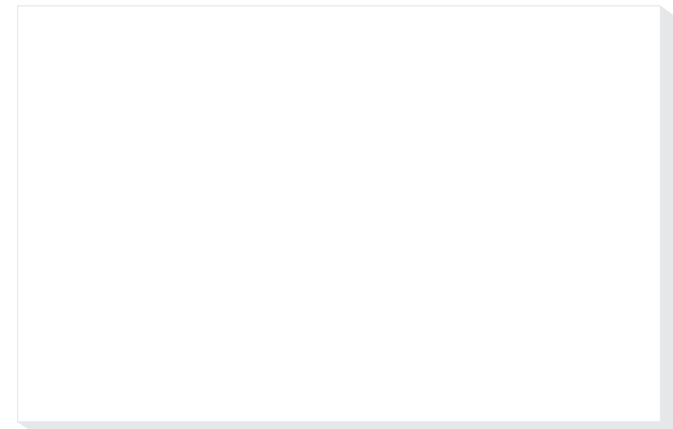
La Cité Jardins est heureuse de vous compter parmi ses locataires et vous souhaite la bienvenue.

Pour vous accompagner dans votre vie quotidienne, nous mettons à votre disposition ce Guide ÉCO' LOC.

Vous y trouverez toutes les informations pratiques dont vous pourriez avoir besoin ainsi que nos éco-conseils, économiques et écologiques, afin de vous permettre de maîtriser vos coûts de consommation et mieux vivre dans votre logement.

Ensemble, agissons pour votre qualité de vie et votre environnement !

**LE GESTIONNAIRE DE TERRITOIRE,
VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ**





Vos interlocuteurs à La Cité Jardins

L'équipe de La Cité Jardins est à votre disposition au quotidien pour vous aider et vous accompagner aussi bien dans les actions administratives qu'en cas d'urgence.

Reportez-vous à cette partie pour savoir à qui vous adresser.

Au quotidien

LE GESTIONNAIRE DE TERRITOIRE, VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ



› Son rôle

Vous accompagner, vous conseiller et vous assister durant votre parcours résidentiel :

- › Signature du bail
- › État des lieux d'entrée et de sortie
- › Location d'un garage, d'un parking
- › Contrôle de la sécurité du patrimoine
- › Respect des règles de vie en collectivité
- › Entretien courant de votre logement et de votre résidence
- › Accueillir les locataires dans son unité de gestion lors des permanences du lundi au vendredi de 8h30 à 10h

Contact : reportez vous à la page 5

VOTRE SERVICE GESTION LOCATIVE



VOTRE PÔLE ADMINISTRATIF

› Son rôle

Vous accompagner dans vos démarches administratives :

- › Bail de location
- › Demande d'APL, Loca-Pass
- › Changement de situation familiale
- › Préavis de départ

Contact : pole-administratif@lacitejardins.fr



VOTRE PÔLE COMMERCIALISATION

› Son rôle

Vous accompagner dans votre parcours résidentiel :

- › Demande de mutation
- › Demande d'adaptation de votre logement (santé, handicap, séniors)

Contact : commercialisation@lacitejardins.fr

VOTRE PÔLE ACTION SOCIALE



› Son rôle

Vous orienter et vous aider à trouver les meilleures solutions face à des difficultés en lien avec votre logement :

- › Suivi social
- › Accompagnement dans vos demandes d'aides financières

Contact : action-sociale@lacitejardins.fr

VOTRE SERVICE QUITTANCEMENT



› Son rôle

Vous renseigner sur :

- › Votre loyer et vos charges
- › Votre régularisation de charges

Contact : quittancement@lacitejardins.fr

VOTRE SERVICE RECouvreMENT



› Son rôle

Vous orienter et vous aider à trouver les meilleures solutions face à des difficultés financières :

- › Adapter votre mode de paiement
- › Gérer les imprévus avant qu'ils ne mènent à une situation plus délicate

Contact : recouvrement@lacitejardins.fr ou au **09 70 82 52 53 (n°Cristal)**

Mais aussi...

LE SERVICE DÉVELOPPEMENT PATRIMOINE



› Son rôle

Assurer le suivi :

- › Des travaux de réhabilitation de votre résidence
- › Des équipements collectifs (ascenseurs, chaufferies...)

ZÉLIDOM, L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ SIMPLIFIÉE



› Son rôle

Vous accompagner dans votre projet d'accession à la propriété en location-accession

- › Plan de financement
- › Informations sur les programmes en cours de commercialisation

Contact : www.zelidom.fr ou au 09 70 80 85 85 (coût d'un appel local)

VOTRE SERVICE ASTREINTE EN CAS D'URGENCE TECHNIQUE

09 70 80 80 52

Numéro à contacter en dehors des horaires d'ouverture de nos bureaux, pour toute demande d'intervention technique d'urgence.



NOUS CONTACTER

18, rue de Guyenne - BP 90041 - 31702 Blagnac CEDEX
Tél. : 05 61 71 79 19 - Fax : 05 61 71 91 96

Ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 12h30.

www.lacitejardins.fr

Mes numéros utiles

POMPIERS

18

POLICE - GENDARMERIE

17

ERDF

0 810 13 13 33

SAMU

15

GRDF URGENCES

0 800 47 33 33

CENTRE ANTI-POISON
ET DE TOXICOVIGILANCE

05 61 77 74 47



RAPPEL DE VOS OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

- › Vous acquitter de votre loyer et de vos charges
- › Nous adresser votre attestation annuelle d'assurance multirisques habitation
- › Nous transmettre votre déclaration annuelle de ressources
- › Permettre l'accès à votre logement lors des contrôles obligatoires des équipements (chaudière, VMC...)
- › Permettre l'accès à votre logement dans le cadre de travaux



Maintenance de votre logement et de ses abords

Pendant la durée de votre location, votre logement et votre résidence bénéficient de contrats d'entretien. Ces contrats vous permettront de contacter directement vos prestataires pour toute demande d'intervention technique.

Dans cette partie, vous trouverez leurs coordonnées ainsi que leurs domaines d'intervention.

Les dégradations, détériorations, négligences et actes de vandalisme ne pourront être pris en compte par ces contrats et resteront à votre charge.

MAINTENANCE DE VOTRE LOGEMENT ET DE SES ABORDS

Votre contrat d'entretien

→ Contactez directement votre prestataire si vous avez besoin d'une intervention technique répertoriée ci-dessous et reportée dans les illustrations des pages suivantes par



ÉLECTRICITÉ
› Disjoncteurs, interrupteurs
› Prises
› Programmateurs et convecteurs de chauffage...

SERRURERIE ET QUINCAILLERIE
› Mécanismes et sangles de volets roulants
› Verrous, paumelles, crémones...

PLOMBERIE
› Robinetterie
› Mécanisme WC
› Évacuation d'eaux usées...

CHEMINÉE
› Joints d'étanchéité
› Ramonage

MENUISERIES
› Fenêtres, portes-fenêtres
› Porte d'entrée, intérieure et de garage
› Volets roulants ou battants
› Meuble sous évier

VOTRE PRESTATAIRE MULTISERVICES

EDG MULTISERVICES ○
05 61 84 95 96

PROXISERVE ○
05 32 81 01 00

VOTRE PRESTATAIRE CHAUDIÈRE

SI VOUS POSSÉDEZ UNE CHAUDIÈRE
› Panne
› Problème de chauffe des radiateurs
› Fuite d'eau, de gaz, de fioul
› Fuite sur circuit de chauffage
› Thermostat défaillant...

ENGIE HOME SERVICE ○
09 77 40 58 21

SMECSO ○
05 61 30 39 69

MAINTENANCE DE VOTRE LOGEMENT ET DE SES ABORDS

À votre charge

→ Assurez à votre charge l'entretien courant de votre logement et réparations locatives répertoriés ci-dessous et reportés dans les illustrations des pages suivantes par



ÉLECTRICITÉ
› Remplacement des lampes, des néons, des spots, des fusibles

ENTRETIEN SANITAIRE
› Désinsectisation
› Désourisaison
› Dératisation

VOTRE JARDIN PRIVATIF
› Tonte des pelouses
› Elagage des arbres
› Taille et remplacement des végétaux
› Nettoyage

PLOMBERIE
› Mise en place et remplacement des flexibles de gaz

SERRURERIE ET QUINCAILLERIE
› Remplacement de serrures ou verrous ne faisant pas l'objet de dysfonctionnement

VOS CLÔTURES PRIVATIVES
› Remplacement des clôtures en cas de dégradations, de détériorations, négligences ou actes de vandalisme

→ Si vous constatez des anomalies sur votre résidence, vous pouvez informer votre Gestionnaire de Territoire qui se chargera de contacter le prestataire concerné.

› Panne d'ascenseur, de portail automatique, de portes d'entrée d'immeuble, d'interphone...
› Dégradations diverses
› Prestation d'entretien de mauvaise qualité
› Dysfonctionnement des arrosages intégrés et électriques...
› Dépôt d'encombrants
› etc...



L'ENTRÉE & LE SALON



Contrat d'entretien



À votre charge

- ◆ LAMPES
- ◆ PILES
 - › Programmeur
- ◆ DÉTECTEUR DE FUMÉE
 - › Entretien
 - › Remplacement

CLIMATISATION

VOILETS BATTANTS OU ROULANTS
› Manivelle
› Sangle
› Volet

RADIATEUR

PLINTHES

PORTES INTÉRIEURES
› Poignées
› Gonds
› Serrures
› Arrêt et butée
› Barre de seuil

PLACARDS

ARMOIRE ÉLECTRIQUE
› Fusibles
› Disjoncteurs

INTERPHONE

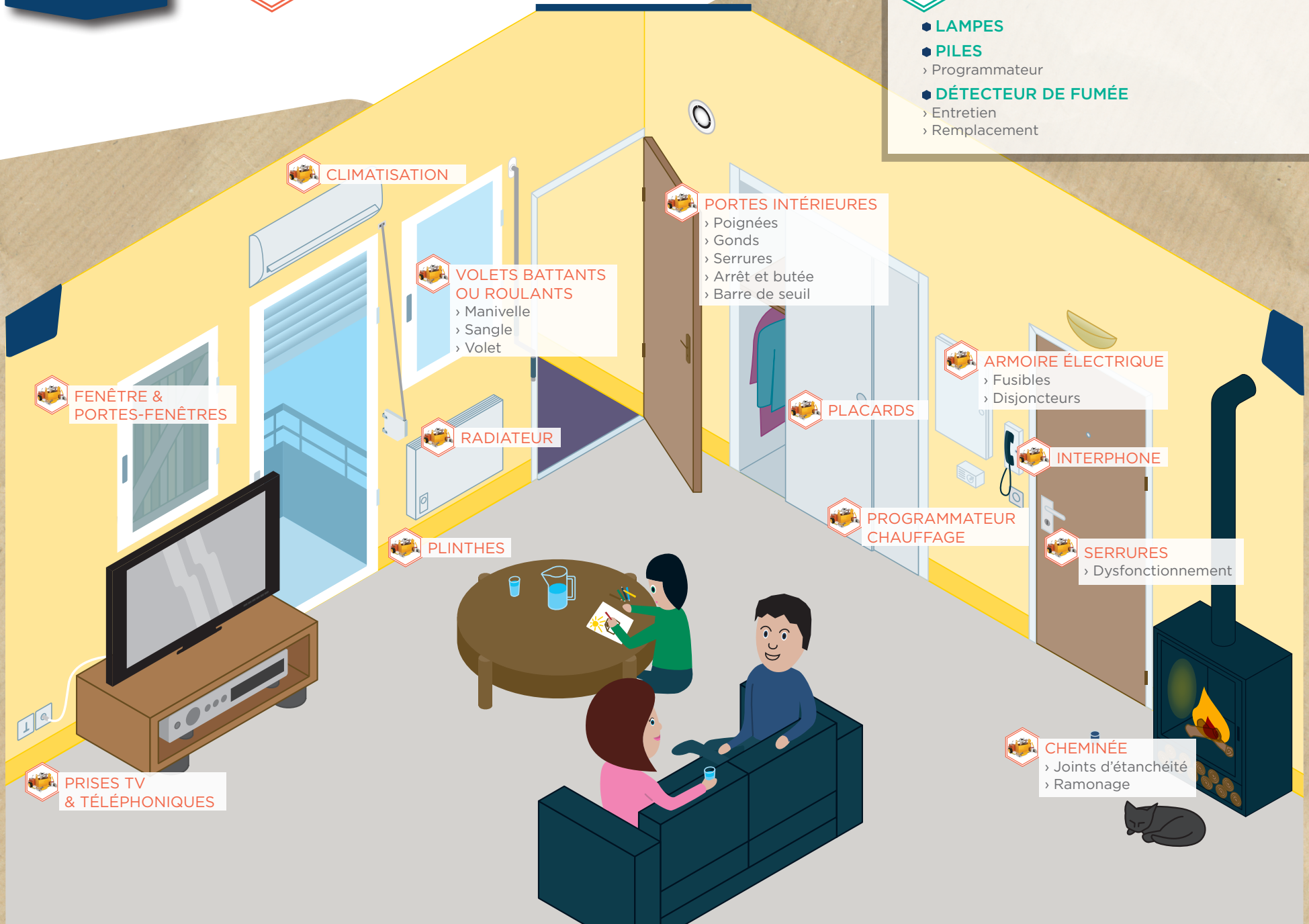
PROGRAMMATEUR CHAUFFAGE

SERRURES
› Dysfonctionnement

CHEMINÉE
› Joints d'étanchéité
› Ramonage

FENÊTRE & PORTES-FENÊTRES

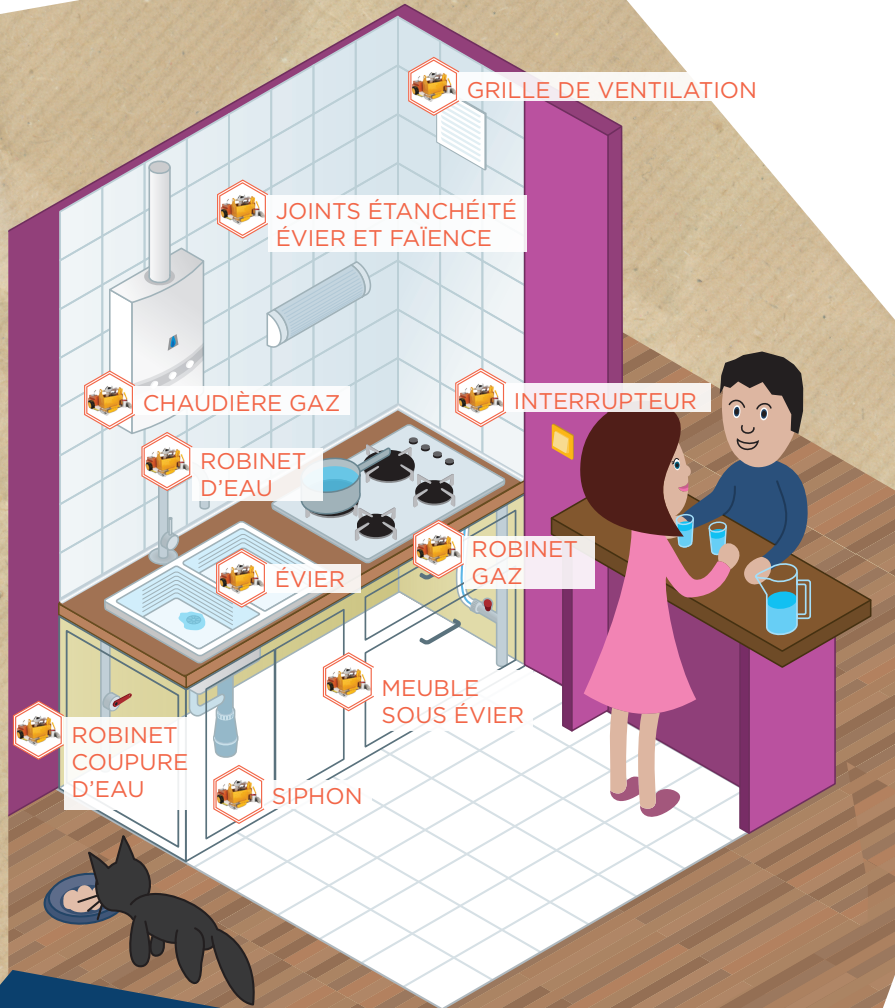
PRISES TV & TÉLÉPHONIQUES



LA CUISINE



Contrat d'entretien



LA SALLE DE BAIN



À votre charge

ÉCLAIRAGE

- > Lampe cuisine
- > Lampe salle de bain



LES PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES



Contrat d'entretien



À votre charge

● RESPECT DE LA PROPRETÉ



LES PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES



Contrat d'entretien

À votre charge



- TRI SÉLECTIF
- ENTRETIEN DES BALCONS
› Programmeur
- GOUTTIÈRE & DESCENTES INDIVIDUELS



TOITURE

GOUTTIÈRES & DESCENTES COLLECTIVES

ANTENNE COLLECTIVE

PORTÈ DE GARAGE

LOCAL POUBELLES

LOCAL VÉLO

ESPACES VERTS

INTERPHONE

PORTAIL AUTOMATIQUE

PORTILLON

CLÔTURE

MAINTENANCE DE VOTRE LOGEMENT ET DE SES ABORDS

Nos engagements

QUALIBAIL II POUR VOTRE CONFORT

Prendre en compte le quotidien du locataire, depuis sa demande de logement jusqu'à son départ, c'est le bénéfice Qualibail. Grâce à notre engagement, nous améliorons votre confort.



- 1 - Nous vous accompagnons dans votre demande de logement.
- 2 - Nous agissons pour votre confort et votre sécurité lors de votre emménagement.
- 3 - Nous favorisons la maîtrise des charges de votre logement dans le respect de l'environnement.
- 4 - Nous prenons en charge vos demandes d'intervention technique.
- 5 - Nous sommes joignables 7j/7 et 24h/24 pour votre sécurité.
- 6 - Nous maîtrisons la qualité et les délais des interventions techniques dans votre résidence.
- 7 - Nous respectons votre emploi du temps pour les rendez-vous relatifs aux visites conseil ou à vos demandes d'intervention technique.
- 8 - Nous vous informons des travaux planifiés dans votre résidence.
- 9 - Nous assurons un nettoyage de qualité dans les espaces communs.
- 10 - Nous traitons vos réclamations écrites et vous tenons informé des suites données.
- 11 - Nous recherchons une solution de logement adaptée à l'évolution de vos besoins.
- 12 - Nous organisons votre départ sans surprise.
- 13 - Nous agissons pour améliorer la qualité de nos services et votre satisfaction.

MAINTENANCE DE VOTRE LOGEMENT ET DE SES ABORDS

Nos services

DISPONIBLES POUR VOTRE SATISFACTION

BESOIN D'UNE INTERVENTION TECHNIQUE* ?

**Hors contrat d'entretien*

Vous pouvez contacter votre Gestionnaire de Territoire pour toute demande d'intervention technique non prise en charge par votre Contrat Multiservices ou Chaudière. Celui-ci vous tiendra informé de l'état d'avancement de votre demande.

Nous agissons dès la réception de votre demande d'intervention technique :

- Sans délai, si votre sécurité ou celle de vos biens est en cause,
- Sous 3 jours, en cas d'anomalies graves,
- Sous 10 jours, pour les anomalies courantes, et dans les délais propres à chacun des contrats d'entretien.

UNE RÉCLAMATION ?

Votre réclamation doit être transmise par courrier à l'adresse suivante :

La Cité Jardins
Service Qualité
18, rue de Guyenne - BP 90041
31702 Blagnac CEDEX

À réception de votre courrier, nous nous engageons à vous répondre dans les 8 jours en vous informant des suites données à votre requête.

UNE URGENCE TECHNIQUE ?

En dehors des horaires d'ouverture des bureaux, un service d'astreinte prend en charge vos appels **24h/24 et 7j/7**.

Contactez-nous au **09 70 80 80 52**.

LE RÈGLEMENT DE VOTRE LOYER EN LIGNE ?

Découvrez le formulaire de paiement en ligne sécurisé de La Cité Jardins **24h/24 et 7j/7**.

Accédez au formulaire en vous rendant sur le site www.lacitejardins.fr.



Conseils d'entretien et éco-gestes

Vous vous sentez bien chez vous et appréciez votre nouveau cadre de vie ?
Découvrez quelques éco-gestes simples qui vous permettront de bien
vivre dans votre logement !

Réduisez votre facture !

BIEN CHOISIR SON ÉCLAIRAGE

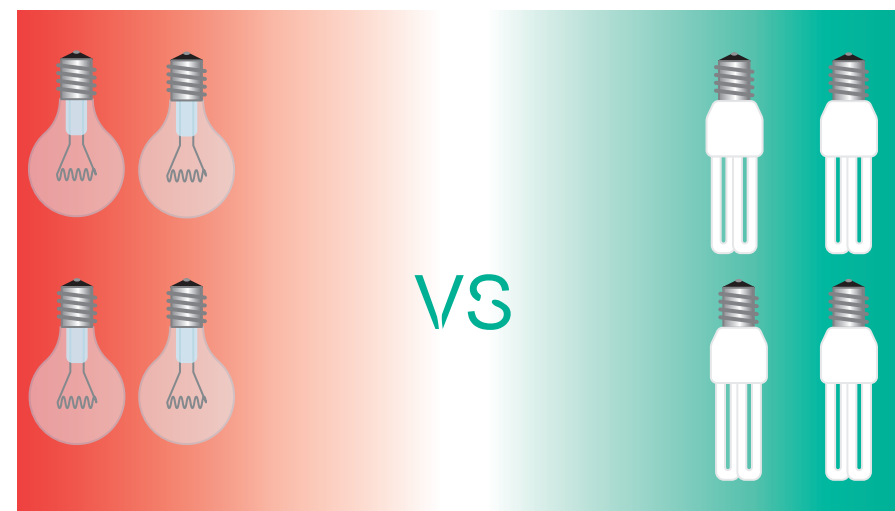


› 1 halogène de 300 W = 400 €*



› 4 spots de 50 W = 230 €*

*Coûts estimatifs tenant compte de l'achat, du renouvellement des lampes et de leur consommation électrique pendant 10 000 h de fonctionnement.



› 4 ampoules classiques de 100 W = 560 €*



› 4 ampoules basse consommation de 20 W = 128 €*



NOS ASTUCES... À VOUS DE JOUER !

L'ÉCLAIRAGE

- › Éteindre systématiquement les lumières dans les pièces inoccupées.
- › En fonction de votre installation, opter pour le double tarif heures pleines/heures creuses.
- › Privilégier les ampoules basse consommation dans les pièces à vivre (salon, séjour, cuisine...).

Réduisez votre facture !

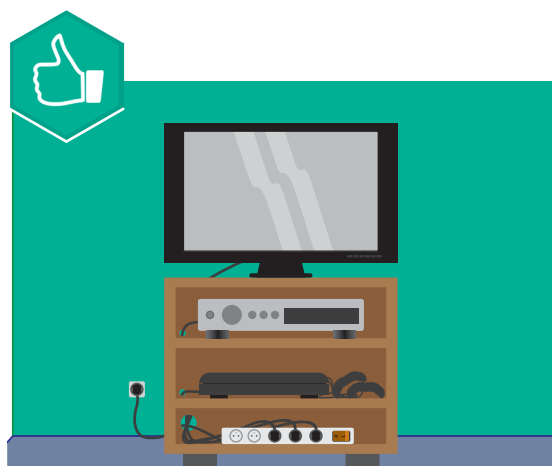
BIEN UTILISER SES APPAREILS ÉLECTRIQUES

› De manière générale, utiliser vos appareils électriques pendant les heures creuses permet de réduire votre consommation et donc alléger votre porte-monnaie.



MAUVAIS GESTES

- › Laisser les appareils allumés ou en veille.
- › Utiliser des barettes multiprises sans interrupteur de coupure.
- › Oublier de régler votre ordinateur en mode économie d'énergie



BONS GESTES

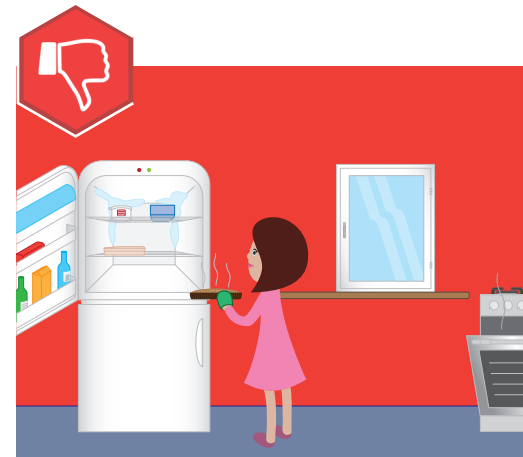
- › Choisir vos appareils selon leur consommation. Optez pour une étiquette énergétique A.
- › Utiliser un interrupteur de coupure.
- › Débrancher vos chargeurs s'ils ne sont pas utilisés.



NOS ASTUCES... À VOUS DE JOUER !

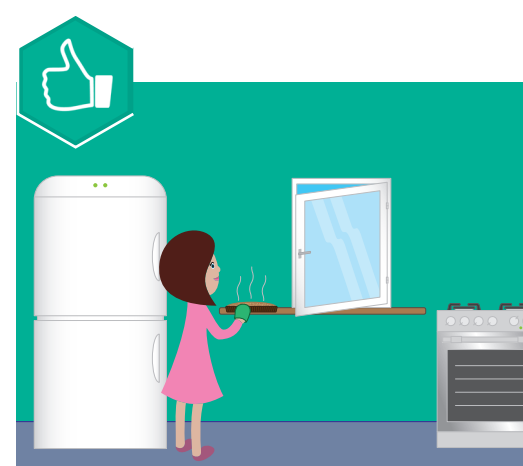
LE LAVAGE

- › Remplir votre lave-linge au maximum et laver à basse température (30°).
- › Essorer à grande vitesse.



MAUVAIS GESTES

- › Mettre à l'intérieur du réfrigérateur des aliments chauds.
- › Laisser le givre à l'intérieur du réfrigérateur plus de trois mois.
- › Réaliser vos cuissons sans couvercle.



BONS GESTES

Vos appareils de froid

- › Les éloigner de toute source de chaleur.
- › Contrôler l'étanchéité des joints.

La Cuisson

- › Adapter la taille des casseroles et des poêles à vos feux.
- › Privilégier la bouilloire électrique pour chauffer l'eau.

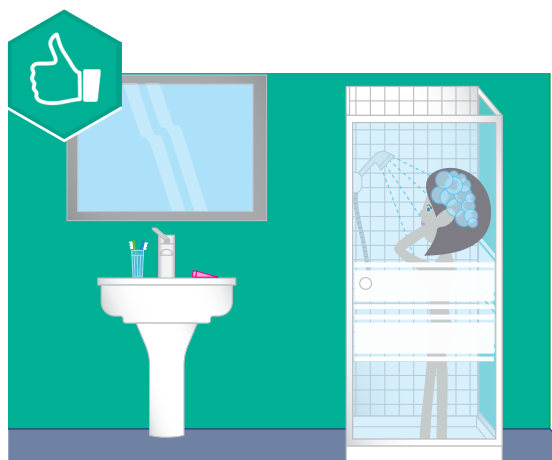
Réduisez votre facture !

BIEN UTILISER SA CONSOMMATION D'EAU



MAUVAIS GESTES

- › Laisser couler l'eau du robinet en vous brossant les dents ou en vous rasant.
- › Prendre des bains.
- › Être négligent sur les fuites d'eau, de type goutte à goutte ou autre (robinet, chasse...).



BONS GESTES

- › Privilégier les douches.
- › Recycler l'eau pour l'arrosage des plantes du jardin.
- › Régler la température du chauffe eau entre 55 et 60 C°.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour rendre l'eau potable, l'acheminer jusqu'à votre robinet, puis la chauffer, il faut beaucoup d'énergie.

	ECS GAZ	ECS ÉLECTRICITÉ
1 BAIN/JOUR 150 L à 40 C°	280€/an 150 L à 40 C°	370€/an 150 L à 40 C°
1 DOUCHE/JOUR 50 L à 40 C°	95€/an 50 L à 40 C°	125€/an 50 L à 40 C°



NOS ASTUCES... À VOUS DE JOUER !

FAITES LA CHASSE AUX FUITES ET CONTRÔLEZ VOTRE COMPTEUR

Comment contrôler d'éventuelles fuites d'eau dans votre logement ?

- › Relevez votre compteur d'eau le soir avant de vous coucher et comparez le à votre réveil.
- › Si votre compteur présente un différentiel, rechercher l'origine de la fuite et, au besoin, contacter votre prestataire Multiservices ou Chaudière

Goutte à goutte 2L/h = 50€/an

Filet d'eau 6L/h = 160 €/an

Chasse d'eau 10L/h = 260€/an

i En période de gel prolongé, si votre compteur d'eau n'est pas isolé correctement, faire couler un léger filet d'eau afin d'éviter le gel de celui-ci.

i L'eau chaude = 15 à 20 % de votre facture d'énergie et d'eau

Réduisez votre facture !

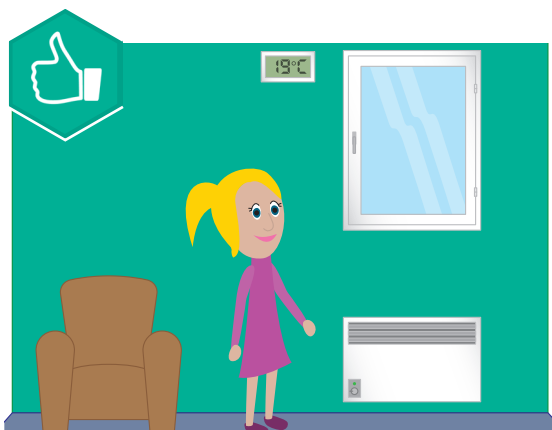
BIEN AU CHAUD MAIS PAS TROP !



MAUVAIS GESTES

- › Couvrir vos radiateurs
- › Laisser le chauffage allumé lorsque vous aérez la pièce.

! Les appareils de chauffage d'appoint au gaz ou au pétrole sont interdits.



BONS GESTES

- › Fermer les volets et tirer les rideaux la nuit.
- › Privilégier un fonctionnement continu et régulier des appareils de chauffage.

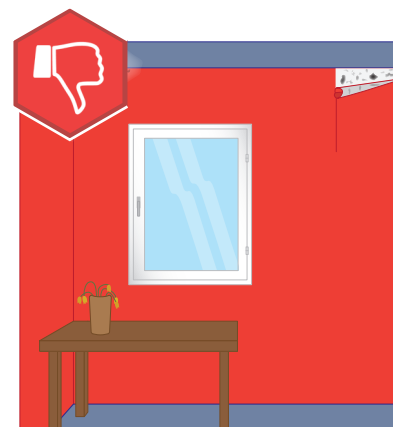


NOS ASTUCES... À VOUS DE JOUER !

- › Utiliser les programmeurs et régler les thermostats en fonction de la pièce (chambre 17 °C – séjour 19 °C). **1°C de moins = Environ - 7% de consommation.**

Réduisez votre facture !

LA VENTILATION DE VOTRE LOGEMENT



MAUVAIS GESTES

- › Obstruer les bouches d'extraction et les grilles d'entrée d'air.
- › Raccorder des appareils (du type hotte) sur les bouches de ventilation VMC.

i Un logement humide est inconfortable, difficile à chauffer et dangereux pour votre santé.



BONS GESTES

- › Aérer quotidiennement pendant au moins 5 minutes en coupant le chauffage.
- › S'assurer du bon fonctionnement et entretenir les installations de ventilation.
- › Nettoyer régulièrement avec de l'eau savonneuse les grilles d'entrée d'air.



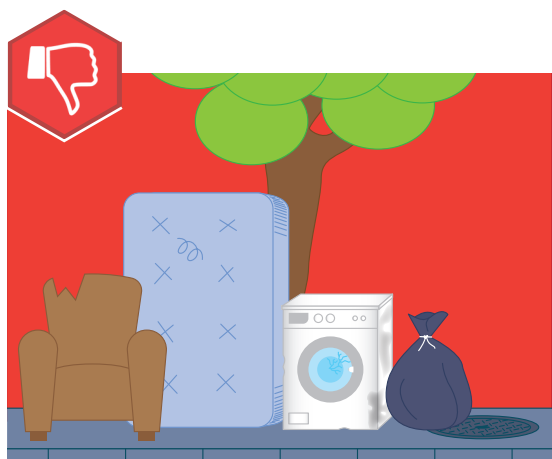
NOS ASTUCES... À VOUS DE JOUER !

SI DES TACHES DE MOISSISURES APPARAISSENT SUR LES MURS :

- › Pulvériser de l'eau javellisée (50% eau, 50% javel) sur la zone contaminée.
- › À l'aide d'une éponge humide, frotter lentement la surface à traiter et laisser sécher.

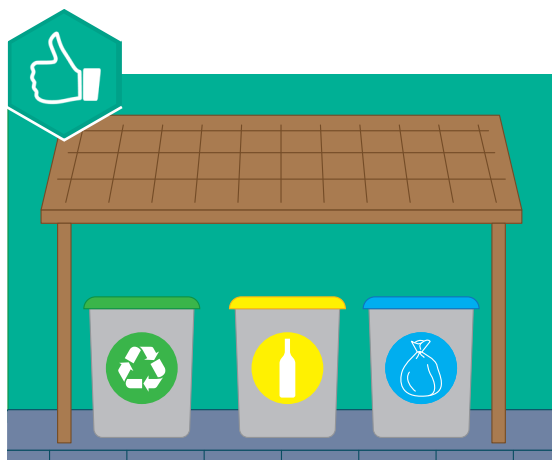
Gestion de vos déchets

LE TRI SÉLECTIF !



MAUVAIS GESTES

- › Poser les poubelles au sol.
- › Déposer des encombrants.
- › Rincer les emballages à trier.



BONS GESTES

› Respecter les bacs de tri mis à disposition par votre commune.

- Le verre
- Les papiers
- Les emballages en carton, plastique et métalliques

Connaissez-vous ces logos ?



Le fabricant contribue financièrement à un dispositif (éco-Emballage ou Adelphi) aidant les communes à développer des collectes sélectives de déchets d'emballage pour les valoriser. Il ne présume donc pas du recyclage effectif du produit qui le porte et il n'incite pas les industriels à réduire leurs emballages. Ce logo est d'ailleurs apposé sur presque tous les emballages.



C'est l'anneau de Möbius. Selon les normes internationales, seul ce logo signifie que l'emballage est recyclable. Toutefois, celui-ci ne sera effectivement recyclé que si le consommateur respecte les consignes de tri.



À ne pas confondre avec le précédent. Le produit ou l'emballage contient x % de matières recyclées.



NOS ASTUCES... À VOUS DE JOUER !

LE TRI DES DÉCHETS ET ENCOMBRANTS

- › En cas de doute sur un déchet, il est préférable de le jeter dans le bac des ordures ménagères s'il n'est pas trop sale (reste de sauce par exemple).
- › Pour les encombrants, se rapprocher de votre mairie afin de connaître les modalités de ramassage ou de centre de tri.

Trier vos déchets, c'est ce qui permet le recyclage et donc de limiter la consommation de matière première, d'énergie ou d'eau.

Notre charte

QUELQUES RÈGLES DE BON VOISINAGE

VIE COLLECTIVE

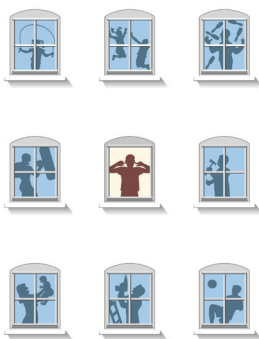
- › Privilégions et instaurons le dialogue avec l'ensemble de nos voisins dans le respect et la courtoisie, en toutes circonstances.
- › Veillons à la sécurité et au comportement de nos enfants au sein de la résidence, et notamment dans les parties communes.
- › Ne distribuons en aucun cas de la nourriture aux animaux (pigeons, chats errants). Ils sont source de maladies.
- › Tenons nos chiens en laisse dans les parties communes. Nous sommes responsables de toutes dégradations et atteintes aux personnes que ceux-ci peuvent causer.
- › Soyons solidaires ! Et au quotidien, attentifs envers nos voisins qui peuvent avoir besoin de notre aide.



TRANQUILLITÉ

- › Limitons les nuisances sonores de jour comme de nuit (occupation des halls, claquement des portes, talons, déplacement des meubles, appareils radio, TV, jeux des enfants...).
- › N'oublions pas de prévenir nos voisins proches si une fête est exceptionnellement organisée.
- › Respectons les horaires définis par la commune pour réaliser des travaux dans notre logement.
- › Stationnons nos véhicules uniquement sur les emplacements matérialisés au sol.
- › Utilisons nos places de parking exclusivement pour l'usage auquel elles sont destinées (réparation de véhicule prohibée, interdiction de stockage de matériel ou de tout produit).

ENNEMI PUBLIC N°1 LE BRUIT



CADRE DE VIE

- › Soyons respectueux du travail des personnes intervenant au sein de notre résidence, et notamment celui de l'agent chargé du nettoyage.
- › Pensons-y : les halls, les escaliers et les paliers appartiennent à tous ! Ils ne sont pas un lieu de rassemblement, ni de dégradation et encore moins un espace de stockage (poussettes, vélos, jouets...).

i Des locaux sont prévus à cet effet dans nos résidences, servons-nous en !

- › Prenons soin des espaces communs, ramassons nos déchets et notamment nos mégots, ainsi que les déjections de nos animaux.
- › Prenons garde à ne pas encombrer nos balcons et à ne pas poser de canisses, sauf autorisation expresse de notre bailleur.

ZOOM SUR... LA SÉCURITÉ

- Roulons doucement afin d'éviter tout accident.
- Laissons libre les accès réservés aux pompiers et aux personnes handicapées.
- Fermons les portes d'entrée après notre passage pour garantir la sécurité dans notre résidence.

POUR RAPPEL :
Les barbecues sont interdits, ainsi que tout produit inflammable.

ENVIRONNEMENT/GESTES ECO-CITOYENS

- › Trions nos déchets, des bacs de tri sélectif prévus à cet effet sont mis à notre disposition. Et pour nos encombrants, rien de plus facile, appelons notre mairie pour connaître les modalités d'enlèvement et la déchetterie la plus proche qui sont par ce biais gratuit.
- › Soyons vigilants aux économies d'énergies (eau/électricité) des parties communes (hall/caves/celliers/local ordures ménagères).

SOYONS RESPONSABLE



→ Cette charte du Vivre Ensemble a été élaborée en partenariat avec vos représentants des locataires.

M. GARCIA Cédric

AFOC₃

M. SANCHEZ Jean-Claude

CLCV
www.clcv.org

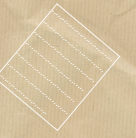
M. SORIANO Roger

la cni 31



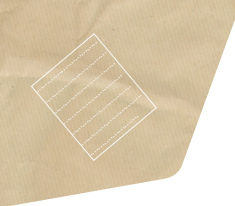
NOTES

Series of horizontal dotted lines for note-taking.



NOTES

Series of horizontal dotted lines for note-taking.



NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.

La Cité Jardins 

Groupe ActionLogement

18 rue de Guyenne - BP 90041 - 31 702 BLAGNAC CEDEX

05 61 71 79 19



www.lacitejardins.fr